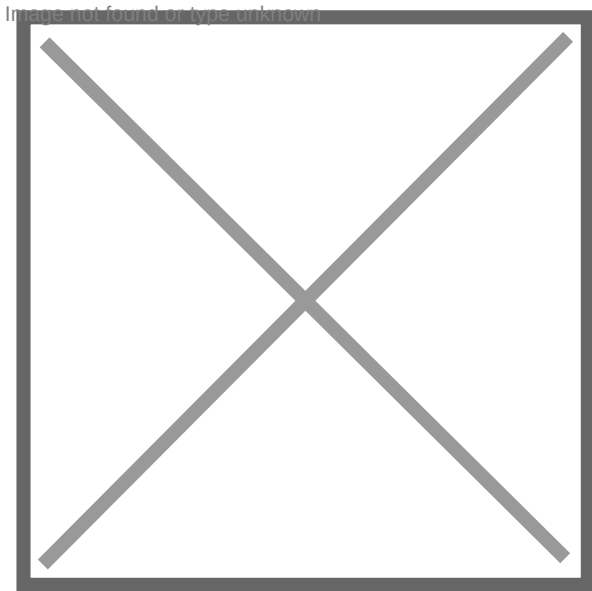




Vol d'objet précieux par livreur

Par **Cathilu**, le **28/11/2013** à **11:39**

Bonjour,

J'ai eu la livraison de notre nouveau matelas et sommier la semaine dernière.

Le soir nous nous rendons compte que mon mari s'est fait volé sa montre d'une valeur de 4000€ environ.

L'assurance nous dit qu'il n'y a pas d'effraction donc nous ne sommes pas assurés, la CB pareil, et le transporteur nous dit que c'est notre parole contre celle de ses livreurs !!

En parallèle, quelqu'un me dit que nous sommes assurés pour le vol par usage de fausse qualité ?

Que devons-nous faire ? et savez-vous si nous avons un recours possible ?

Merci.

Par **chaber**, le **28/11/2013** à **19:43**

bonjour

fausse qualité: le "voleur présumé" ne s'est pas présenté comme agent EDF ou agent des Eaux mais comme livreur.